

Wanadoo réfute l'accusation de dumping

Filiale de France Télécom, le numéro-un des accès Internet résidentiel, se dit surpris .
Wanadoo détient pas loin de 90% du marché français de l'ADSL...

Mais cela tient à des critères historiques et objectifs, répond en substance la filiale de France Télécom. Ses dirigeants se sont déclarés "très surpris" de l'injonction qu'ils ont reçue de la Commission de Bruxelles de donner des explications sur certains de ses tarifs. Le grief porte sur la tarification des services d'accès haut débit à Internet via ADSL. La Commission de Bruxelles met son nez partout, s'agissant en particulier des accès Internet. Et elle traque tout ce qui pourrait ressembler à une persistance de monopole de fait de la part des opérateurs historiques. Ici, les commissaires européens estiment que ces services d'accès ADSL sont vendus à perte - ce qui signifie pratique anticoncurrentielle de "dumping". Wanadoo, s'il ne fait la preuve du contraire, encourt une amende sévère pouvant aller jusqu'à 10% de son chiffre d'affaires.

Par Anna Parker pour :
Silicon

Par

Publié sur Cafeduwweb - Archives le lundi 31 décembre 2001

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduwweb.com/lire/942-wanadoo-refute-l039accusation-dumping.html>